

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
Muret

CANTON
Cazères

Nombre de conseillers :

-en exercice	15
-présents	15
-votants	15
-absents/excusés	0

1. Approbation du Procès verbal du conseil municipal du 03/07/2020 et du 27/02/2020, ainsi que celui du 19/02/2020
2. Annulation partielle de la délibération DEL2020-07-03/42 sur la partie élection d'un délégué représentant de la Communauté de communes Cœur de Garonne auprès du SMGALT (délibération)
3. Vote attribution des subventions 2020 – budget communal (délibération)
4. Affectation des résultats – budget communal et assainissement (délibérations)
5. Vote des budgets 2020 – budget communal et assainissement (délibérations)
6. Election des délégués au Syndicat Départemental d'électricité de la Haute-Garonne (SDEHG) (délibération)
- ~~7. Election des délégués de la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Transports des personnes âgées (SITPA) – DISSOUT en 2018 – Enlevé de l'ordre du jour.~~
8. Renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs (CCID) pour 2020-2026
9. Ecole – Devis alarme Groupe PVI Sud-Ouest (délibération)
10. Choix entreprise pour installation climatiseur au local de la boulangerie et à l'épicerie (délibération)
11. Question diverses

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de poucharramet
22 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal de la commune de POUCHARRAMET étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DUZERT.

Etaient présents : MM Roger DUZERT – David COURS – Régine PALAS – Ana BUNGENER – Stéphan BARCELO – Florent BREIL - Sandra DIDIER- Yann LAW-YEE-MUI - Frédérick MATHIS - Céline MEREAU – Cécile PALLAS - Thierry QUIOT – Marie-Eve RAINGEVAL – Laure-Catherine THEMELIN

Absents excusés : /
 Procuration : /

Madame Régine PALAS est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que le procès-verbal a été affiché à la mairie et que la convocation du conseil municipal avait été faite le 10/07/2020.

M. le Maire déclare que la séance est ouverte à 19h30 et présente l'ordre du jour.

Monsieur le Maire précise quand raison de la dissolution du Syndicat Intercommunal des Transports de Personnes Agées (SITPA), ce point est retiré de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les Procès-verbaux des conseils municipaux du 03/07/2020 et du 27/02/2020, ainsi que celui du 19/02/2020.

2. ANNULATION PARTIELLE DE LA DELIBERATION DEL2020-07-03/42 SUR LA PARTIE ELECTION D'UN DELEGUE REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE AUPRES DU SYNDICAT MIXTE GARONNE AUSSONNELLE LOUGE TOUCH (SMGALT)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de procéder à une annulation partielle de la délibération n°DEL2020-07-03/42 ; Cette annulation porte sur l'élection d'un représentant de la Communauté de communes Cœur de Garonne auprès du Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch pris à tort.

Le conseil municipal, après délibération :

DECIDE

Article 1 : De procéder à cette annulation partielle.

Article 2 : De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-Préfet.

Délibération adoptée par 15 voix pour /0 voix contre /0 abstention

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. VOTE ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2020 – BUDGET COMMUNAL

Vu le projet de tableau d'attribution des subventions aux associations et autres 2020 de la commune qui se présente comme suit :

Nom de l'organisme	Montant
3PA	100,00
AAPPMA VALLEE DU TOUCH	100,00
ACCA DE POUCHARRAMET	150,00
ADLFA 31	50,00
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS VICTIMES DE GUERRE	100,00
AMICALE DES POMPIERS RIEUMES	150,00
AMICALE PETANQUE DE POUCHARRAMET	150,00
BIOLOCO	150,00
COLLEGE DE RIEUMES	400,00
COOPERATIVE SCOLAIRE (VOYAGE)	-
COOPERATIVE SCOLAIRE DE POUCHARRAMET	3 000,00
ECOLE RUGBY DE RIEUMES	150,00
ERABLES 31	-
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE POUCHARRAMET	200,00
INTER AGE	150,00
LA MAISON DE LA TERRE	600,00
LES ARCHERS DU SAVES	150,00
LES RESTAURANTS DU COEUR	150,00
MAISON DU VILLAGE	150,00
PARENTS D'ELEVES DE POUCHARRAMET	315,00
PREVENTION ROUTIERE	50,00
RADIO GALAXIE	50,00
SAVES PATRIMOINE	50,00
UN DEFI POUR VIRGIL	150,00
ASEP	200,00
LOSTE	150,00
MJC	250,00
PETIT ABRI	100,00
QI QONG GO	150,00
RIEUMES FOOTBALL	150,00
TOHU BOHU	150,00
BIEN VIVRE EN SAVES	100,00
LES ETOILES DE CAMILLE ET PAULINE	800,00
Total	8 565,00

Les élus membres des conseils d'administration des associations s'abstiennent de voter pour l'attribution de la subvention de l'association.

Après délibération, le conseil municipal :

DECIDE

Article 1 : d'attribuer des subventions de fonctionnement conformément au tableau ci-dessus pour un montant total de 8565,00 € au vu des bilans moraux de chaque bénéficiaire.

Article 2 : d'inscrire la dépense à l'article 6574 du budget communal 2020.

Article 3 : de transmettre la présente délibération à M. le Comptable public et à Mme le Sous-préfet de Muret.

Délibération adoptée par 15 voix pour /0 voix contre /0 abstention

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

4. AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT

BUDGET COMMUNAL

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent d'exploitation de : 226 003.99 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	31 315.21 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	194 688.78 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	226 003.99 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	65 411.76 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 226 003.99 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	226 003.99 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Après avoir délibéré le conseil municipal :

DECIDE

Article 1 : d'affecter le résultat de fonctionnement comme ci-dessus.

Article 2 : de transmettre la présente délibération à M. le Trésorier de Rieumes et à Mme le Sous-Préfet de Muret.

Délibération adoptée par 15 voix pour /0 voix contre /0 abstention

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 16 466.35 €

- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 062.44 €
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	15 403.91 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	16 466.35 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	95 094.34 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	16 466.35 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	16 466.35 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Après avoir délibéré le conseil municipal :

DECIDE

Article 1 : d'affecter le résultat de fonctionnement comme ci-dessus.

Article 2 : de transmettre la présente délibération à M. le Trésorier de Rieumes et à Mme le Sous-Préfet de Muret.

Délibération adoptée par 15 voix pour /0 voix contre /0 abstention

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. VOTE DES BUDGETS 2020 – BUDGET COMMUNAL ET BUDGET ASSAINISSEMENT

BUDGET COMMUNAL

Après avoir entendu le rapport de M. Roger DUZERT, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications,

Vu certificat administratif produit par le trésorier municipal attestant de ces résultats,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2020 de la commune qui se présente comme suit :

Commune de Poucharramet - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2020
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	757 012,99	531 009,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 226 003,99
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	757 012,99	757 012,99

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	815 482,76	750 071,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 65 411,76
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	815 482,76	815 482,76
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 572 495,75	1 572 495,75

Considérant que le projet de budget primitif 2020 est élaboré avec reprise des résultats de l'année 2019, au vu du certificat administratif produit par le trésorier municipal attestant de ces résultats.

Après délibération, le conseil municipal :

DECIDE

2020/06

Article 1 : d'approuver le budget primitif communal 2020

Article 2 : de transmettre la présente délibération à M. le Comptable public et à Mme le Sous-préfet de Muret.

Délibération adoptée par 15 voix pour /0 voix contre /0 abstention

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le rapport de M. R.DUZERT, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M49 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications,

Vu certificat administratif produit par le trésorier municipal attestant de ces résultats,

M. le Maire présente le budget primitif Assainissement 2020 de la commune qui se présente comme suit :

Commune de Poucharramet - 31 - ASSAINISSEMENT		BP	2020
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	40 351,35	23 885,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 16 466,35
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	40 351,35	40 351,35
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	20 184,38	12 423,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 95 094,34
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	20 184,38	107 517,34
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	60 535,73	147 868,69

Considérant que le projet de budget primitif assainissement 2020 est élaboré avec reprise des résultats de l'année 2019, au vu du certificat administratif produit par le trésorier municipal attestant de ces résultats.

Après délibération, le conseil municipal :

DECIDE

Article 1 : d'approuver le budget primitif assainissement 2020 ;

Article 2 : de transmettre la présente délibération à M. le Comptable public et à Mme le Sous-préfet de Muret.

Délibération adoptée par 15 voix pour /0 voix contre /0 abstention

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

6. ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION TERRITORIALE DE RIEUMES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient d'élire deux délégués afin de siéger auprès de la commission territoriale du SDEHG de Rieumes

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à cette élection. Deux candidats se proposent.

Le conseil municipal :

- A procédé à l'élection des deux délégués afin de siéger à la commission territoriale de Rieumes
- A procédé à l'élection à la majorité absolue de M. David COURS et M. Florent BREIL élus délégués .
- Décide de transmettre la présente délibération à Madame le Sous-Préfet.

Délibération adoptée par 15 voix pour /0 voix contre /0 abstention

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

7. RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) POUR 2020-2026

Suite aux élections municipales de 2020, la commission communale des impôts directs (CCID) de la commune doit être renouvelée.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient d'établir une liste de propositions comprenant 24 contribuables ; afin que le département des finances publiques élisent les commissaires pour les commissions communales des impôts directs sur le mandat 2020-2026.

Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants.

Il demande au conseil de se prononcer,

Après délibération le conseil municipal :

- 1.** *dresse la liste suivante :*

Nom Prénom	Adresse	Nom Prénom	Adresse
MACCA Jean-Pierre	Poucharramet	BOUTONNET Marie-Hélène	Poucharramet
SUBERVIOLLE Claude	Poucharramet	REDINI Octave	Poucharramet
DUPRAT Philippe	Poucharramet	PERES Robert	Poucharramet
DAROLLES Sabine	Poucharramet	GARRIC Géraldine	Poucharramet
DUPONT François	Poucharramet	PALAS Régine	Poucharramet
VIGNES Christine	Carbonne	GILABERT Stéphane	Rieumes
COSTES Geneviève	Poucharramet	GASTON Louise	Poucharramet
PALLAS Jérôme	Poucharramet	COURTADE Pascal	Poucharramet
DALIES Frédéric	Poucharramet	PONTELLO Dino	Poucharramet
GIAVARINI Firmain	Poucharramet	WATTELLE Joëlle	Poucharramet
QUIBEL Jean-Pierre	Poucharramet	ONEDA Valérie	Poucharramet
MATHIEU Jean	Poucharramet	LAVAL Vincent	Poucharramet

L'ensemble des conseillers décide de modifier la liste – Henri LAVAL et Vincent LAVAL étant de la même famille. Il sera choisi une personne habitant au Lotissement Viguier de Saint Jean.

- Décide de transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet ainsi qu'à Monsieur le Directeur départemental des finances publiques.

Délibération adoptée par 15 voix pour /0 voix contre /0 abstention

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

8. ECOLE – DEVIS ALARME GROUPE PVI SUD-OUEST

M. le Maire informe le conseil, que l'alarme anti-intrusion de l'école devait être actualisée (changement de boîtier). Il est précisé également la nécessité de mettre en place une alarme PPM (incendie) au niveau de l'extension de l'école. Cela sera mis en place dès acceptation du devis en septembre.

M. le Maire présente le devis du Groupe PVI Sud-Ouest de 2017.00 € HT, soit 2420.00 € TTC ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le maire à signer le devis de la société Groupe PVI Sud-Ouest pour un montant HT de 2017.00 € ;

Article 2 : d'inscrire la dépense au budget 2020 ;

Article 3 : de transmettre la présente délibération à Mme le Sous-préfet de Muret.

Délibération adoptée par 15 voix pour /0 voix contre /0 abstention

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire profite que l'on soit sur le sujet des travaux sur l'école, pour informer le conseil

2020/06

que la société qui devait s'occuper du plafond de la salle de motricité est parti en vacances, de ce fait les travaux ne seront pas fini en septembre.

9. CHOIX PRESTATAIRE POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE CLIMATISATION AU LOCAL DE LA BOULANGERIE ET A L'ÉPICERIE

Monsieur le Maire informe le conseil du projet d'installation d'un système de climatisation au local de la boulangerie, ainsi qu'à l'épicerie évoqué en question diverses lors du conseil municipal du 03 juillet 2020 et lors de la commission travaux du 09 juillet 2020.

Monsieur le Maire donne présentation des propositions reçues.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE

Article 1 : de choisir la société ENGIE pour un montant HT de 7 739.67 € ;

Article 2 : de charger Monsieur le Maire à signer tout document utile à cette affaire ;

Article 3 : d'inscrire la dépense au budget 2020, article 2188 ;

Article 4 : de transmettre la présente délibération à Mme le Sous-préfet de Muret.

Délibération adoptée par 15 voix pour /0 voix contre /0 abstention

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

10. QUESTIONS DIVERSES

➤ **Réunions où Monsieur le Maire doit être représenté :**

- Lundi 27/07/2020 après-midi : La société BOUYGUES vient pour finaliser l'éclairage public (système pour modifier l'intensité de l'éclairage public via smartphone) ;

- Vendredi 31/07/2020 à 9h45 : visite du sénateur M. MEDEVIEILLE pour rencontrer les grands électeurs (R. PALAS / F. MATHIS / M-P ARMAING-MAKOA / T. QUIOT / S. DIDIER) ;

- Vendredi 04/09/2020 à 11h30 sur Noé : inauguration du parc photovoltaïque de Noé, en présence de Jean-Yves GRANDIDIER, président du groupe VALOREM et de M. Max CAZARRE, maire de Noé.

➤ **Communauté de communes Cœur de Garonne :** Election du Président et des 15 vice-présidents ;

Monsieur Paul-Marie BLANC, maire de Bérat a été élu Président.

L'assemblée de 87 délégués titulaires a ensuite élu 15 vice-présidents :

– Pierre Lagarrigue (Le Fousseret) – Commission développement durable, et transition énergétique / mobilité

– Christian Cazalot (Castelnau-Picampeau) – Commission finances

2020/06

- Christian Sans (Boussens) – Commission développement économique
- François Deprez (Saint-Elix-Le-Château) – Commission gestion des déchets
- François Vives (Sainte-Foy de Peyrolières) – Commission communication, relations avec les communes / mutualisation
- Jennifer Courtois-Périssé (Rieumes) – Commission habitat
- Pierre-Alain Dintilhac (Labastide-Clermont) – Commission cycle de l'eau
- Julie Albouy (Francon) – Commission petite enfance
- Ahmed Hamadi (Cazères) – Commission enfance jeunesse
- Frédéric Pasion (Lherm) – Commission voirie
- Joseph Toffolon (Savères) – Commission culture / patrimoine
- Roger Duzert (Poucharramet) – Commission bâtiments communautaires et travaux dont équipements sportifs et services techniques
- Jacques Servat (Le Plan) – Commission solidarité
- Appoline Mallet (Rieumes) – Commission action sociale
- Loïc Gojard (Martres Tolosane) – Commission tourisme

La séance du Conseil Municipal est clôturée à 21h26